République Française
Département des Pyrénées-Orientales

Accusé de réception en préfecture
066-216600882-20261001-2026-61-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation :
17/06/2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 28

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FABRESSE, Maire.

Étaient présents :, Mmes Mrs PÉGOURIÉ Christiane, STORCH Jacques, GILI Valérie, MESA Michaël, HAUTEFAYE France, MONTANOLA Galdric, VILARDELL Jean-Pierre, TECHENE Catherine, **Adjoints,** Mmes Mrs WATTEAU Jean-Luc, MAIZ Marie-Ange, VILANOVA Philippe, SANCHEZ Dominique, BLANCH Michelle, PEREZ Laure, LISCIO Olivier, CARDON Didier, LABARTHE Agnès, FRANCH Tristan, BOUSCAIL Anne-Marie, SOTO Yannick, AYMERICH Claude, LOPEZ Raphaël, BOUSSELET Angélique, PAGÈS Caroline, Xavier BERAGUAS **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : PULI Emmanuelle (pouvoir à Alain FABRESSE), et MARGALET Alain (pouvoir à PAGÈS Caroline)

Absents excusés : CROUILLES Gaborit Emilie

MONTANOLA Galdric a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-61 : CONVENTION D'ADHESION AU PASS PATRIMOINE

VU le dispositif national « Pass Patrimoine », destiné à favoriser l'accès des jeunes à la culture et à développer leurs pratiques culturelles ;
CONSIDERANT que le dispositif permet aux acteurs culturels de proposer aux jeunes des offres culturelles accessibles via l'application Pass Patrimoine ;
CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de favoriser l'accès à la culture et de valoriser les actions, équipements et manifestations culturelles proposés sur son territoire ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE l'adhésion de la commune au dispositif **« Pass Patrimoine »**.
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette adhésion et à signer tout document afférent à la mise en œuvre du dispositif.
AUTORISE la commune à proposer, dans le cadre du Pass Patrimoine, les offres et activités culturelles déterminées par la collectivité et référencées sur la plateforme dédiée.
PRECISE que les éventuelles recettes liées aux offres proposées dans le cadre du dispositif seront encaissées conformément aux règles de fonctionnement du Pass Patrimoine et aux dispositions budgétaires applicables à la commune.
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 24 Septembre 2026

MAIRIE D'ILLE-SUR-TÉT ★ PYRÉNÉES-ORIENTALES ★

Le Maire,

Alain FABRESSE